

Règles et règlements du concours

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. LE CONCOURS MENSUEL DE CERTIFICAT-CADEAU DE 1 000 \$ LA-Z-BOY (LA « PROMOTION ») EST SOUMIS À CES RÈGLES OFFICIELLES ET EST OUVERT AUX RÉSIDENTS DES RÉGIONS D'OTTAWA ET DE KINGSTON. LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SONT EXCLUS. ADMISSIBILITÉ : Pour participer à la Promotion, vous devez être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'inscription (un « Participant »). Les employés de La-Z-Boy Ottawa & Kingston, y compris les membres de leurs foyers ou les membres de leur famille immédiate, ne sont pas autorisés à participer à la Promotion. PÉRIODE : La Promotion se déroulera pour une période indéterminée jusqu'à nouvel ordre. Le tirage aura lieu le dernier jour de chaque mois. COMMENT PARTICIPER : Pour participer à la Promotion, un Participant doit remplir un formulaire d'inscription officiel en ligne et le soumettre tel qu'indiqué. Les participants doivent fournir une adresse courriel valide pour participer à la Promotion. Chaque participant ne recevra qu'une (1) participation pendant la période promotionnelle pour un formulaire d'inscription correctement soumis. Les participations sont limitées à une par foyer. Les participants peuvent être invités à répondre à des questions facultatives ; cependant, il n'est pas nécessaire de répondre pour être admissible à la Promotion. CONDITIONS DE PARTICIPATION : Une fois que chaque participant a soumis une participation au concours, le participant sera admissible au tirage chaque mois à venir. La soumission d'une adresse courriel une seule fois est suffisante. Plusieurs participants ne sont pas autorisés à partager la même adresse courriel. Toute tentative de la part de tout participant d'obtenir plus d'une (1) participation en utilisant plusieurs/différentes adresses courriel, identités ou toute autre méthode entraînera l'annulation des participations de ce participant et celui-ci pourrait être disqualifié. Le sponsor se réserve le droit de disqualifier les participants qui violent ces règles officielles ou interfèrent de quelque manière que ce soit avec cette promotion. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du sponsor et/ou de l'administrateur et ne seront pas reconnues ni retournées. L'utilisation de tout logiciel d'inscription automatisé est interdite. Les inscriptions reproduites électroniquement, illisibles, incomplètes ou inexacts sont nulles.

Si un participant gagne le tirage, il ne sera plus éligible pour gagner dans les mois à venir. LIMITE : UNE (1) PARTICIPATION PAR PERSONNE AU TOTAL. LES PARTICIPATIONS SONT LIMITÉES À UNE PAR FOYER. SÉLECTION ET NOTIFICATION DU GAGNANT : La-Z-Boy Ottawa & Kingston (le « Sponsor ») sélectionnera au hasard le gagnant parmi toutes les participations admissibles reçues. Le gagnant sera informé par courriel et/ou téléphone, dans un délai d'environ cinq (5) jours après la date du tirage. Aucun message ne sera laissé. Pour réclamer son prix et être éligible, le gagnant devra répondre correctement, sans assistance, à une question de compétence mathématique. Le sponsor ne sera pas responsable en cas de notification au gagnant qui est perdue, interceptée ou non reçue pour une raison quelconque. Si, malgré des efforts raisonnables, le gagnant ne répond pas dans les soixante-douze (72) heures suivant la première tentative de notification, le gagnant pourra, à la seule discrétion du sponsor, perdre son prix et un autre gagnant pourra être sélectionné. PRIX : Un certificat-cadeau La-Z-Boy de 1 000 \$ CAD (le « Prix ») sera attribué. Le certificat-cadeau peut être utilisé dans l'un des quatre (4) magasins La-Z-Boy Home Furnishings & Décor à Ottawa ou Kingston. Une limite d'un (1) prix sera attribuée. EXPIRATION : Cette « carte-cadeau » est considérée comme un coupon et expirera dans les 6 mois suivant la date d'émission initiale au gagnant. AUCUNE SUBSTITUTION : Le prix doit être accepté tel qu'attribué sans substitution et ne peut être transféré. Le prix n'a aucune valeur en espèces. CONDITIONS GÉNÉRALES : En acceptant le prix, le gagnant consent à l'utilisation de son nom, ville de résidence, photographie, image visuelle et/ou

audio à des fins publicitaires ou promotionnelles par le sponsor, et ses désignés, y compris mais sans s'y limiter à la publication du nom du gagnant sur les sites Web du sponsor, dans une liste de gagnants ou d'autres annonces en ligne, sans compensation supplémentaire, permission ou notification sauf là où la loi l'interdit. Décisions finales : Toutes les décisions prises par le sponsor concernant tous les aspects de ce concours sont finales et ne peuvent être contestées. Ces règles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le Sponsor se réserve expressément le droit de prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires à sa discrétion absolue, y compris la limitation des inscriptions et l'exclusion des participants afin de garantir que le concours est conduit de manière équitable pour tous les participants.